



VILLE DE MENNECY

Boite Postale N°1
91541 – MENNECY Cedex (ESSONNE)

TEL : 01.69.90.80.30

Fax : 01 64 57 00 41

DEC 68 16 11

DECISION DU MAIRE

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la ville de Mennecey,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération en date du 30 mars 2014, portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de conclure une convention définissant les modalités de mise à disposition d'équipements par la Commune de Mennecey au profit de l'association French'brick dans le cadre de l'organisation de deux expositions Léo le 30 avril et 1^{er} mai 2016 et les 26 et 27 novembre 2016 et que l'organisation de ces 2 expositions n'entraîne pas pour la commune de versement d'une subvention ou le paiement d'une prestation,

VU le projet de convention jointe en annexe,

DECIDE

Article 1 : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennecey, accepte la convention ci-annexée à intervenir entre la ville de MENNECY et l'association French'brick 65 Boulevard Charles de Gaulle – 91 540 MENNECY représentée par son président Monsieur SCHMITT.

Article 2 : Monsieur le Maire de Mennecey et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux finances et aux travaux
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'Animation

La présente décision sera insérée au registre des décisions de la ville de Mennecey.

Fait à Mennecey, le 8 mars 2016



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
Conseiller Régional



Service Culturel

Espace Culturel Jean-Jacques Robert

Tél : 01 69 90 04 92

Fax : 01 64 57 30 95

Courriel : culturel@mennechy.fr

Ref : DEC 691612

Objet : Contrat Association HISTORIC (Campement Renaissance)

DECISION DU MAIRE
CONTRAT ASSOCIATION HISTORIC
CAMPEMENT RENAISSANCE

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la Ville de Mennechy,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014, portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennechy, accepte le contrat entre la Ville de Mennechy et l'Association HISTORIC, dont le siège se situe 164 rue Alexandre André 45240 LIGNY LE RIBAUT et représentée par Madame Christine GASTAT en sa qualité de Présidente.

L'Association HISTORIC animera une reconstitution de campement historique Renaissance avec démonstrations et combats dans le cadre de la manifestation « Les Folies du Parc » qui aura lieu le 02 juillet 2016.

Article 2 : La municipalité versera à L'Association HISTORIC la somme de 2 400 €, suivant le calendrier suivant : 50% d'acompte à la signature du contrat et 50% de solde le jour de la manifestation, par chèque et sur présentation de factures.

Article 3 : Monsieur le Maire de MENNECY et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire chargé de l'exécution budgétaire
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à la culture.

La présente décision du Maire sera insérée au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 09 mars 2016

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de Mennechy.
Conseiller Régional



Service Culturel

Espace Culturel Jean-Jacques Robert

Tél : 01 69 90 04 92

Fax : 01 64 57 30 95

Courriel : culturel@mennechy.fr

www.mennechy.fr

Ref : DEC 691613

Objet : Contrat Association HISTORIC (Spectacle de Feu)

DECISION DU MAIRE
CONTRAT ASSOCIATION HISTORIC
SPECTACLE DE FEU

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la Ville de Mennechy,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014, portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennechy, accepte le contrat entre la Ville de Mennechy et l'Association HISTORIC, dont le siège se situe 164 rue Alexandre André 45240 LIGNY LE RIBAUT et représentée par Madame Christine GASTAT en sa qualité de Présidente.

L'Association HISTORIC donnera une représentation de son « Spectacle de Feu avec Danse » dans le cadre de la manifestation « Les Folies du Parc » qui aura lieu le 02 juillet 2016.

Article 2 : La municipalité versera à L'Association HISTORIC la somme de 1 200 €, suivant le calendrier suivant : 50% d'acompte à la signature du contrat et 50% de solde le jour de la manifestation, par chèque et sur présentation de factures.

Article 3 : Monsieur le Maire de MENNECY et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire chargé de l'exécution budgétaire
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à la culture.

La présente décision du Maire sera insérée au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 09 mars 2016

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de Mennechy
Conseiller Régional



Service Culturel

Espace Culturel Jean-Jacques Robert

Tél : 01 69 90 04 92

Fax : 01 64 57 30 95

Courriel : culturel@mennechy.fr

www.mennechy.fr

Ref : DEC 691614

Objet : Contrat Association HISTORIC (location de costumes)

DECISION DU MAIRE
CONTRAT ASSOCIATION HISTORIC
LOCATION DE COSTUMES

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de la Ville de Mennechy,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014, portant attribution des délégations du Maire par le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire de Mennechy, accepte le contrat entre la Ville de Mennechy et l'Association HISTORIC, dont le siège se situe 164 rue Alexandre André 45240 LIGNY LE RIBAUT et représentée par Madame Christine GASTAT en sa qualité de Présidente.

L'Association HISTORIC louera cent vingt (120) costumes Renaissance à la ville de Mennechy pour sa manifestation « Les Folies du Parc » qui aura lieu le 02 juillet 2016.

Article 2 : La municipalité versera à L'Association HISTORIC la somme de 4 200 €, suivant le calendrier suivant : **50% d'acompte** à la signature du contrat **et 50% de solde** le jour de la manifestation, par chèque et sur présentation de factures.

Article 3 : Monsieur le Maire de MENNECY et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution de la présente décision du Maire, qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Monsieur le Receveur Municipal
- Monsieur l'Adjoint au Maire chargé de l'exécution budgétaire
- Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à la culture.

La présente décision du Maire sera insérée au registre des décisions de la Ville de Mennechy.

Fait à Mennechy, le 09 mars 2016

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT,
Maire de Mennechy
Conseiller Régional



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Faculté de Médecine
Département de Neurologie
Service de Neurologie

M. [Nom] [Prénom]
[Adresse] [Code Postal] [Ville]

Objet: [Texte] [Date]

Cher Monsieur/Madame,

Je vous remercie de m'avoir adressé votre demande de [Texte].

[Texte]

En ce qui concerne votre demande de [Texte], je vous informe que [Texte].

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'assurance de ma haute considération.

DELIBERATION	N°1 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	ADHESION A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

CONSIDERANT que l'Association des Petites Villes de France rassemble les communes de 3 000 à 20 000 habitants, pour défendre leurs intérêts auprès de l'Etat et de l'Union Européenne,

CONSIDERANT que cette association regroupe des élus de toutes les sensibilités politiques,

CONSIDERANT que cette association diffuse des publications, dispense des formations et propose des conseils juridiques en contrepartie des frais d'adhésion,

CONSIDERANT que le coût de l'adhésion représente 0,09 euro / habitant, soit pour Mennecey la somme de 1 219,14 € pour l'année 2016,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Mennecey à l'Association des Petites Villes de France.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches et signer tout document s'y rapportant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à renouveler cette adhésion dans le respect des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal.

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2016.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
Conseiller Régional



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°2 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL AU TITRE DE L'ENVELOPPE DESTINEE AUX BOURGS CENTRES - DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, et notamment son article 159,

VU le décret du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

VU la circulaire ministérielle du Premier Ministre du 15 janvier 2016 relative au soutien à l'investissement public local pour 2016,

VU la lettre circulaire d'appel à projets du Préfet de l'Essonne du 15 février 2016, précisant les conditions et modalités d'attribution de la Dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Bâtiment-Sécurité et Animation en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le plan de financement ci-annexé,

VU la note technique descriptive des travaux,

CONSIDERANT que la commune de Mennecy est éligible à cette dotation de soutien dont les modalités et conditions sont précisées dans la lettre circulaire préfectorale,

CONSIDERANT que des travaux de rénovation et d'extension de l'école de l'Ormeteau doivent être réalisés à compter de juillet 2016, et qu'ils sont éligibles à cette dotation de soutien à l'investissement,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 160 000 € HT (soit 1 392 000 euros TTC), ces travaux comprenant la construction d'un nouveau bâtiment, la rénovation du bâtiment existant et le réaménagement de la cour de récréation,

CONSIDERANT que la commune peut demander une subvention représentant 25% du coût HT des travaux, soit la somme de 290 000 € au titre de cette dotation de soutien,

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE l'opération présentée au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres.

APPROUVE le plan de financement ci-annexé.

SOLLICITE la dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres, pour un montant de 290 000 €, correspondant à 25 % du montant hors taxes du projet suivant :

**TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE L'ECOLE DE
L'ORMETEAU,**

dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 160 000 € HT (soit 1 392 000 euros TTC).

DIT que les sommes nécessaires au financement de ce projet sont prévues au Budget Primitif de la commune en fonction de la date éventuelle de notification de la dotation, aux comptes correspondants en dépenses de la section d'investissement, et que les subventions seront inscrites en recettes de la section d'investissement aux comptes correspondants.


Jean-Philippe DUGOIN CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller régional



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

DELIBERATION	N°3 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-31, L2343-1, L2343-2, L2541-13, et D2343-3 et D2343-4,

VU le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur municipal et annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2015 de la Commune,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le Compte de Gestion de l'exercice 2015 du Budget Principal de la Ville, dressé par Monsieur le Receveur municipal, conformément aux documents joints.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°4 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-12 et son article L2121-14,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecey,

CONSIDERANT que le Maire ne peut participer au délibéré sur le compte Administratif et, qu'à ce titre, il est désigné un Président de séance pour mettre aux voix le Compte Administratif 2015 du Budget Principal,

APRES que Monsieur le Maire a quitté la séance le temps de permettre au Conseil Municipal de délibérer,

VU la note annexée à la présente délibération, détaillant les principaux éléments financiers,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

DESIGNE comme Président de séance après que le Maire a quitté l'Assemblée Monsieur Claude GARRO.

ADOpte le Compte Administratif 2015 du budget principal du Maire conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

Exécution dépenses	10 777 939.66 €
Exécution recettes	10 558 165.47 €
Déficit de l'exercice	-219 774.19 €
Exercice antérieur reporté (excédent)	-201 982.56 €
Correction des restes à réaliser en dépenses	123 518.74 €
Correction des restes à réaliser en recettes	28 163.69 €

SOIT UN DEFICIT REEL APRES CORRECTIONS DE	-517 111.80 €
--	----------------------

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Section FONCTIONNEMENT :

Exécution dépenses	18 348 071.32 €
Exécution recettes	20 185 888.79 €
Excédent de l'exercice	1 837 817.47 €
Excédent antérieur reporté	0 €

SOIT UN EXCEDENT REEL APRES REPRISE DE L'EXCEDENT ANTERIEUR	1 837 817.47 €
--	-----------------------

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE :

1 320 705.67 €



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
Conseiller Régional

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
ABSENT : 2

DELIBERATION	N°5 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2015,

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent global de clôture, après comptabilisation des deux sections de 1 320 705,67 €,

CONSIDERANT les reports d'investissement, soit 123 518,74 € en dépenses et 28 163,69 € en recettes,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2015 comme suit :

Au profit du compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : + 1 837 817,47 €

Au compte 001 – Déficit d'investissement reporté : 421 756,75 €



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
Conseiller Régional



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 25
CONTRE : 4
ABSTENTION : 2
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°6 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

CONSIDERANT les acquisitions suivantes réalisées au titre de l'exercice 2015 :

Date d'acquisition	Cédant	Type de bien	Adresse du bien	Produit de la cession	Frais de notaire	Acquéreur
28/09/2015	Consorts BOTTE	Parcelle de terrain BI 213	Bd Charles de Gaulle	1,00 €	686,88 €	Commune
10/11/2015	Consorts DURAND	Terrain ZB 291	Bois de la Justice	38.000,00 €	1.800,00 €	Commune

CONSIDERANT les cessions suivantes réalisées au titre de l'exercice 2015 :

Date de cession	Cédant	Type de bien	Adresse du bien	Produit de la cession	Frais de notaire	Acquéreur
12/01/2015	Commune	Terrain BI 924	Rue du Puits Massé	18.000,00 €	Néant	Mme CHARLES
30/01/2015	Commune	Grange BI 925	7 rue de l'Ormeteau	140.000,00 €	Néant	M. BERNARD
01/04/2015	Commune	Terrain BK 634	27 rue de Milly	16.400,00 €	Néant	M. SESPLUGUES
25/06/2015	Commune	Terrain BI 946	Rue du bel air	54.054,00 €	Néant	M. et Mme CHERRIER
25/09/2015	Commune	Terrain BA 26	Bd Charles de Gaulle	1.500,00 €	Néant	M. et Mme TARDIF
16/12/2015	Commune	Terrain BA 27	Bd Charles de Gaulle	1.400,00 €	Néant	M. et Mme FAUCHERET

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'exercice 2015.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
 Maire de Mennecy
 Conseiller Régional



VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémie ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°7 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	DELIBERATION CADRE ANNUELLE FIXANT LE SEUIL AU-DESSOUS DUQUEL LES BIENS MEUBLES SONT COMPTABILISÉS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21,

CONSIDERANT l'intérêt de fixer par délibération cadre annuelle le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de fixer à 250 euros TTC le seuil au-dessous duquel les biens meubles, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks, et qu'ils soient notamment conformes aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local (nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées), soient comptabilisés en section de fonctionnement. Ce seuil correspond au montant unitaire toutes taxes comprises d'une acquisition.

DECIDE que les biens ne figurant pas à la liste de la nomenclature des meubles considérés comme valeurs immobilisées, et sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité, pourront par « délibération expresse » être annexés à la « délibération cadre annuelle » comme conforme au seuil défini ci-dessus.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°8 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2331-1 et L 2331-3,

CONSIDERANT la communication de l'état 1259 par la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne – Pôle fiscalité directe locale,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de fixer les taux d'imposition 2016,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de fixer les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 à :

18,48%	Taxe d'Habitation
18,63 %	Taxe sur le Foncier Bâti
104,08 %	Taxe sur le Foncier Non Bâti

Les bases d'imposition prévisionnelles, et les produits attendus, au titre de l'année 2016, sont les suivants :

	Bases d'Imposition prévisionnelles 2016	Produits attendus
Taxe d'Habitation	33 899 000	6 264 535 €
Taxe Foncière (bâti)	22 229 000	4 141 263 €
Taxe Foncière (non bâti)	81 400	84 721 €
Produits =		10 490 519 €

Conformément au principe de fiscalisation des participations du SIARCE, la somme de 541 161,21 € (représentant la participation de la commune de Mennecy au titre de l'année 2016) n'est pas incluse dans le montant des impôts directs à percevoir.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°9 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 18 décembre 2015 mentionnant l'ensemble des subventions accordées au titre de l'exercice 2016, ainsi que leurs modalités de versement,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil Municipal de Mennecy en date du 4 mars 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES examen fait de la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé inscrites au chapitre 65 du Budget Primitif 2016,

APRES examen du document budgétaire, et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et structures municipales dont le montant total s'élève à 391 720 € comme inscrit au chapitre 65.

ADOPTE le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET GENERAL :

Section Investissement : 5 418 323,90 Euros

Section Fonctionnement : 18 717 200 Euros

Soit un budget global de 24 135 523,90 Euros qui s'équilibre aux deux sections.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 25
CONTRE : 6
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Doça DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GILARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémie ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°10 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2015 : RAPPORT ANNUEL D'EMPLOI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1111-2,

VU le rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) au titre de l'exercice 2015 ci-annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'obligation pour le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la DSUCS de présenter au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions menées en matière de développement social urbain au cours de cet exercice et les conditions de leur financement,

CONSIDERANT qu'en 2015, le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) versé à la Commune s'élevait à 121 091 €,

CONSIDERANT les dépenses résultant des actions menées en matière de développement social, intervenues au cours de l'exercice 2015,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

PREND ACTE du rapport annuel d'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) au titre de l'exercice 2015.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
Conseiller Régional

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°11 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOCIETE APY QUALI CITE ILE DE FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2242-3,

VU le Code général des impôts et notamment les articles 170 octies, 200, 238 bis et 919 A,

VU la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat,

VU la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat aux associations et aux fondations,

VU l'arrêté ministériel du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière,

VU les instructions ministérielles du 13 juillet 2004 et 9 décembre 2008,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 18 décembre 2015 relative à la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la porte de Paris,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 20 novembre 2015 relative à l'adoption d'une convention de partenariat pour le financement participatif entre la société COLLECT EN LIGNE et la commune de Mennecey,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Bâtiment-Sécurité et Animation en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de développer des partenariats pour financer le projet de la restauration de la Porte de Paris,

CONSIDERANT que la restauration de la Porte de Paris, monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques, peut bénéficier d'autres financements publics (en particulier de la part de l'Etat),

CONSIDERANT que la société APY QUALI Cité Ile de France, dans le cadre de sa volonté de promouvoir les initiatives locales en matière de préservation du patrimoine culturel, a décidé de soutenir le projet porté par la ville de Mennecey, et d'y apporter son concours, sous la forme d'une opération de mécénat pour un montant de 500 €,

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémie ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

APRES DELIBERATION,

ADOPTÉ la convention de mécénat avec la société APY QUALI Cité Ile de France pour un montant de 500 €,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DIT que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2016.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
Conseiller Régional



ADOPTÉ A L'UNANIMITE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 2

ADWITE A. C. ASSOCIATES

ADWITE A. C. ASSOCIATES is pleased to announce the opening of a new office in the City of Los Angeles, California.

ADWITE A. C. ASSOCIATES is a full-service architectural and interior design firm with over 40 years of experience.

ADWITE A. C. ASSOCIATES is a full-service architectural and interior design firm.



John J. Adams, AIA
Principal
Los Angeles, California

ADWITE A. C. ASSOCIATES
1000
1000
1000
1000

DELIBERATION	N°12 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	REMISE DE PENALITES RELATIVES A UNE TAXE D'URBANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L251A du livre des Procédures Fiscales,

VU le courrier de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 19 février 2016 relatif à la demande de remise gracieuse des pénalités, formulée par la SCI OLIXA, pour défaut de règlement des taxes d'urbanisme à la date d'exigibilité,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques pour le non paiement de la somme due par la SCI OLIXA, soit 381 euros,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

ACCORDE une remise à titre gracieux du montant des pénalités dues par la SCI OLIXA, soit 381 euros.

DIT que cette délibération sera notifiée à la Direction Générale des Finances Publiques.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°13 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	RETRAIT DE LA DELIBERATION DECIDANT DE L'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE DONT LA SUPERFICIE TOTALE EST INFERIEURE OU EGALE A 12 M² ET ADOPTION DE L'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE, A 60 % DE LA SURFACE DE PLANCHER DE LA CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2241-1,

VU la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013 et notamment son article 90,

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-9 modifié par la loi de finances rectificative n°2013-1278 du 29 décembre 2013,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey, en date du 16 septembre 2011, décidant d'instaurer la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire de la Commune de Mennecey,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey, en date du 25 septembre 2015, décidant d'augmenter la taxe d'aménagement au taux de 20% selon le périmètre défini sur la Commune,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey, en date du 18 décembre 2015, décidant d'exonérer, en application de l'article L.331-9 modifié du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m²,

VU la lettre d'observation de Monsieur le Préfet de l'Essonne, au titre du contrôle de légalité, en date du 24 février 2016,

CONSIDERANT, en conséquence, la nécessité de rapporter cette délibération,

CONSIDERANT que le coût de la taxe d'aménagement sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable est disproportionné par rapport à l'investissement que représente ce type de construction,

CONSIDERANT qu'il est possible d'exonérer partiellement les particuliers de la taxe d'aménagement qui engendre une fiscalité excessive pour ces constructions légères.

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

APRES DELIBERATION,

RAPPORTE la délibération n°13 adoptée en Conseil Municipal, en date du 18 décembre 2015, décidant d'exonérer, en application de l'article L.331-9 modifié du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m².

DECIDE d'exonérer de la taxe d'aménagement, en application de l'article L.331-9 modifié du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à 60 % de la surface de plancher de la construction.

DIT que la présente délibération s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2017 et est valable pour une durée d'un an reconductible.

DIT qu'elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
Conseiller Régional

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

LA FORTUNE de l'entreprise n'est pas en danger car elle est assurée par la loi. Le montant de l'assurance est de 100 millions de francs. La loi est en vigueur depuis le 1er janvier 1980. Elle est applicable à toutes les entreprises de droit français.

Le montant de l'assurance est de 100 millions de francs. La loi est en vigueur depuis le 1er janvier 1980. Elle est applicable à toutes les entreprises de droit français.

Le montant de l'assurance est de 100 millions de francs. La loi est en vigueur depuis le 1er janvier 1980. Elle est applicable à toutes les entreprises de droit français.

Le montant de l'assurance est de 100 millions de francs. La loi est en vigueur depuis le 1er janvier 1980. Elle est applicable à toutes les entreprises de droit français.


Monsieur le Directeur
Monsieur le Président
Monsieur le Secrétaire

LE 10/10/1980
100 millions de francs
100 millions de francs
100 millions de francs

DELIBERATION	N°14 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR FRANCK MARLIN, DEPUTE, POUR LA RESTAURATION DE LA PORTE DE PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

VU le règlement applicable pour l'utilisation de la réserve parlementaire, décrivant les conditions d'éligibilité et les modalités de financement,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 25 septembre 2015 relative à la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour le petit patrimoine touristique,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 20 novembre 2015 relative à l'adoption d'une convention de partenariat pour le financement participatif entre la société COLLECTE EN LIGNE et la commune de Mennecey,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le plan de financement ci-annexé,

CONSIDERANT que la réserve parlementaire est une subvention exceptionnelle aux communes et à leurs groupements ou syndicats,

CONSIDERANT que la réserve parlementaire est attribuée sur décision du Ministre de l'Intérieur ou sur proposition de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale ou du Sénat,

CONSIDERANT que la réserve parlementaire peut être sollicitée à hauteur de 80% du coût HT de l'opération,

CONSIDERANT que le Député Monsieur Franck MARLIN a proposé à la commune de Mennecey de bénéficier d'une réserve parlementaire au titre de son enveloppe,

CONSIDERANT que la restauration de la Porte de Paris peut être éligible au financement de la réserve parlementaire,

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le plan de financement et la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire afin de financer le projet de restauration de la Porte de Paris.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la réserve parlementaire de Monsieur Franck MARLIN, Député de l'Essonne, pour un montant de 5 300 euros, sachant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 58 941 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

DIT que les recettes seront prévues au Budget Primitif dès leur notification officielle.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey,
Conseiller régional

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

IN WITNESS WHEREOF, I have hereunto set my hand and the seal of the Department of Justice at Washington, D.C., this 15th day of June, 1964.

JOHN EDGAR HOOVER
Director

UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION

THIS DOCUMENT CONTAINS NEITHER RECOMMENDATIONS NOR CONCLUSIONS OF THE FBI. IT IS THE PROPERTY OF THE FBI AND IS LOANED TO YOUR AGENCY; IT AND ITS CONTENTS ARE NOT TO BE DISTRIBUTED OUTSIDE YOUR AGENCY.



John Edgar Hoover
Director
June 15, 1964

100-100000000
JUN 15 1964
FBI - WASH DC

DELIBERATION	N°15 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR JEAN-VINCENT PLACE, SENATEUR, POUR LA RENOVATION DES RUES MARECHAL DE HAUTECLOQUE ET PUIITS MASSE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

VU le règlement applicable pour l'utilisation de la réserve parlementaire, décrivant les conditions d'éligibilité et les modalités de financement,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 25 septembre 2015, sollicitant des subventions au titre du plan de relance de l'investissement des collectivités essonniennes du Conseil Départemental de l'Essonne,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le plan de financement ci-annexé,

CONSIDERANT que la réserve parlementaire est une subvention exceptionnelle aux communes et à leurs groupements ou syndicats,

CONSIDERANT que la réserve parlementaire est attribuée sur décision du Ministre de l'Intérieur ou sur proposition de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale ou du Sénat,

CONSIDERANT que la réserve parlementaire peut être sollicitée à hauteur de 80% du coût HT de l'opération,

CONSIDERANT que le Sénateur Monsieur Jean-Vincent PLACE a proposé à la commune de Mennecey de bénéficier d'une réserve parlementaire au titre de son enveloppe,

CONSIDERANT que la rénovation des rues Maréchal de Hautecloque et Puits Massé peut être éligible au financement de la réserve parlementaire,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le plan de financement et la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire afin de financer le projet de rénovation des rues Maréchal de Hautecloque et Puits Massé.

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la réserve parlementaire de Monsieur Jean-Vincent PLACE, Sénateur de l'Essonne, pour un montant de 7 000 Euros, sachant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 149 864 Euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

DIT que les recettes seront prévues au Budget Primitif dès leur notification officielle.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey,
Conseiller régional

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

DELIBERATION	N°16 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	DENOMINATION DE VOIRIES DU PROGRAMME IMMOBILIER «LA CLOSERIE DE L'AQUEDUC» DE LA SNC MENNECY ROUSSET DOMAINES ET DE LA SAS FRANCE PIERRE – RD 153 D – LIEU-DIT « LA REMISE DU ROUSSET »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier, en date du 27 janvier 2016, reçu le 2 février 2016, de la SNC MENNECY ROUSSET DOMAINES, demandant la numérotation postale à appliquer à leur opération,

VU le plan ci-annexé localisant chacune des voies concernées,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer les noms de voirie à l'intérieur de ce programme et de donner un numéro et une adresse postale,

CONSIDERANT la proposition de dénomination des voiries, faite par le Conseil Municipal des enfants lors de leur dernière commission, en date du 12 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de dénommer les voiries internes du programme immobilier « La Closerie de l'Aqueduc » de la SNC MENNECY ROUSSET DOMAINES et de la SAS FRANCE PIERRE situé sur la RD 153 D – Lieu-dit « La Remise du Rousset » :

1. Avenue du Caprais-Roy,
2. Rue de Villemer,
3. Rue du Lunain,
4. Rue de Cérilly,
5. Sente du Maroy,
6. Sente de la Bouillarde,
7. Impasse du Durteint,
8. Impasse du Miroir de Theil,
9. Impasse de la Voulzie,
10. Impasse des Bignons.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennechy
Conseiller Régional

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°17 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	DENOMINATION DE VOIRIE DU PROGRAMME IMMOBILIER «LES JARDINS DE MANACIUS» DE RBMG – 39, CHEMIN AUX CHEVRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la lettre, en date du 29 février 2016, de la Société RBMG, demandant la numérotation postale à appliquer à son opération,

VU le plan ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déterminer le nom de la voirie à l'intérieur de ce programme et de donner un numéro et une adresse postale ;

APRES DELIBERATION,

DECIDE de dénommer la voirie interne du programme immobilier « Les Jardins de Manacius » de RBMG situé 39, chemin aux Chèvres : Pierre BLANCHOT.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémie ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°18 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LA RESTAURATION DE LA PORTE DE PARIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

VU le Code du Patrimoine et notamment l'article L.621-27,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.421-1 ainsi que les articles R.421-16, R.431-11 et R.431-14,

VU le plan ci-annexé,

CONSIDERANT la nécessité de restaurer cet édifice qui se dégrade depuis plusieurs années,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un monument inscrit, les travaux devront faire l'objet du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme qui sera soumise, pour avis à l'Architecte des Bâtiments de France,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Bâtiment-Sécurité et Animation en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la restauration de la Porte de Paris située Rue du Maréchal Philippe de Hauteclocq dit « Général Leclerc » à MENNECY.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennechy
Conseiller Régional

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémie ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°19 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	DEFINITION D'UN PERIMETRE DE PROJET EN VUE DE L'ADOPTION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL – SECTEUR GARE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3, L 332-11-4, L 331-15 et R 431-23-2,

VU la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion en date du 25 mars 2009,

VU la loi relative à l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové en date du 24 mars 2014 et notamment son article 165,

VU le décret du 22 mars 2010 pris pour application des dispositions d'urbanisme de la loi du 25 mars 2009 précitée,

VU le décret du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme,

VU le périmètre de projet décrit dans le plan ci-annexé,

VU l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux-Voirie-Bâtiment-Sécurité et Animation en date du 14 mars 2016,

CONSIDERANT que le projet urbain partenarial (PUP) constitue un nouvel outil de financement des équipements publics rendus nécessaires par la réalisation d'un ou plusieurs programmes d'aménagement et de construction de logements, équipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants,

CONSIDERANT que, dans le cadre des dispositions réglementaires, il est possible de délimiter un périmètre à l'intérieur duquel les propriétaires fonciers, les aménageurs et les constructeurs participeront, sur la base de conventions, à la prise en charge des équipements publics, qu'ils soient à réaliser ou déjà réalisés, dès lors que ceux-ci répondent aux besoins des habitants,

CONSIDERANT que, dans le secteur GARE, plusieurs parcelles classées constructibles au Plan Local d'Urbanisme peuvent être ouvertes à l'urbanisation et qu'il convient à ce titre d'informer les propriétaires et opérateurs potentiels des intentions de la collectivité en matière de PUP,

CONSIDERANT que les équipements publics, en particulier les infrastructures de réseaux, les équipements scolaires, périscolaires et de la petite enfance, pourraient être impactés par la réalisation de programmes de logements dans le périmètre précité,

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

CONSIDERANT que le périmètre de projet précité donnera lieu le cas échéant à une convention de PUP signée avec le ou les opérateurs concernés, après adoption par le Conseil Municipal de ladite convention,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le périmètre de projet en vue de l'adoption d'un projet urbain partenarial pour le secteur GARE.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 25

CONTRE : 4

ABSTENTION : 2

ABSENT : 2

CONFIDENTIAL - This document contains information that is exempt from disclosure under the Freedom of Information Act (5 U.S.C. 552) because its release could be detrimental to the national defense.

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL - This document contains information that is exempt from disclosure under the Freedom of Information Act (5 U.S.C. 552) because its release could be detrimental to the national defense.



CONFIDENTIAL - This document contains information that is exempt from disclosure under the Freedom of Information Act (5 U.S.C. 552) because its release could be detrimental to the national defense.

CONFIDENTIAL - This document contains information that is exempt from disclosure under the Freedom of Information Act (5 U.S.C. 552) because its release could be detrimental to the national defense.

DELIBERATION	N°20 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET LES FOLIES DU PARC AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Culture, Sports et Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'administration générale en date du 14 mars 2016,

VU la délibération prise en Conseil Municipal de Mennecey, en date du 18 décembre 2015 et relative à la demande de subvention auprès du Département de l'Essonne et de la DRAC pour le projet « Les Folies du Parc »

CONSIDERANT que la Commune souhaite solliciter une aide auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour le projet culturel « Les Folies du Parc » qui se déroulera le 2 juillet 2016,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel du projet est estimé à 60 000 €,

CONSIDERANT que le Conseil Régional d'Ile de France est sollicité pour un montant de 10 000 €,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la demande de subvention pour le projet « Les Folies du Parc » auprès du Conseil Régional d'Ile de France.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey
Conseiller Régional

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 25
CONTRE : 2
ABSTENTION : 4
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°21 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	ADOPTION D'UN CONTRAT DE PARRAINAGE CULTUREL POUR LA POLITIQUE CULTURELLE 2016/2017 ENTRE LA SOCIETE ELRES ET LA COMMUNE DE MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Culture, Sports et Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le projet de contrat de parrainage culturel, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de consolider des partenariats pour développer la programmation culturelle annuelle, et contribuer ainsi à sa réussite,

CONSIDERANT l'intérêt marqué par la société ELRES, et sa proposition de renouveler son partenariat et son soutien financier pour la politique culturelle 2016/2017,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le contrat de parrainage pour la politique culturelle 2016/2017 à signer entre la société ELRES et la commune de Mennecy,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DIT que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2016.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller régional

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 4
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°22 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	ADOPTION D'UN CONTRAT DE PARRAINAGE CULTUREL POUR LA SAISON CULTURELLE 2016/2017 ENTRE LA SOCIETE FRANCE PIERRE 2 ET LA COMMUNE DE MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la Commission Culture / Sports / Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU le projet de contrat de parrainage culturel, annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de développer des partenariats pour accompagner la politique culturelle,

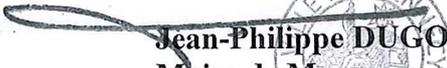
CONSIDERANT l'intérêt marqué par la FRANCE PIERRE 2 et sa proposition de renouveler son soutien financier pour la saison culturelle 2016/2017,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le contrat de parrainage pour la saison culturelle 2016/2017 à signer entre la société FRANCE PIERRE 2 et la commune de Mennecy.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce contrat, et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DIT que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2016.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
 Maire de Mennecy
 Conseiller régional

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27 CONTRE : 4 ABSTENTION : 0 ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°23 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE MENNECY ET L'ASSOCIATION CSM FOOTBALL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-29,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy relative à l'adoption de la convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association Club Sportif Mennecy Football en date du 5 avril 2013,

VU l'avis de la commission Culture, Sports et Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la commission des finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT que la commune de Mennecy souhaite développer et promouvoir le sport en général,

CONSIDERANT que l'association CSM Football a pour objet de promouvoir la pratique sportive du Football à Mennecy,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention d'objectifs déterminant les relations entre la commune de Mennecy et l'association CSM Football,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la convention jointe en annexe entre la commune de Mennecy et l'association CSM Football.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°24 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RELATIONS ENTRE LA COMMUNE DE MENNECY ET L'ASSOCIATION MENNECY GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-29,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecy relative à l'adoption de la convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association Mennecy Gymnastique Rythmique en date du 5 avril 2013,

VU l'avis de la commission Culture, Sports et Vie Associative en date du 14 mars 2016,

VU l'avis de la commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT que la commune de Mennecy souhaite développer et promouvoir le sport en général,

CONSIDERANT que l'association Mennecy Gymnastique Rythmique a pour objet de promouvoir la pratique sportive de la gymnastique rythmique à Mennecy,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention déterminant les relations entre la commune de Mennecy et l'association Mennecy Gymnastique Rythmique,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE la convention jointe en annexe entre la commune de Mennecy et l'association Mennecy Gymnastique Rythmique.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°25 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNEL ET PRIMAIRE J. JUDITH ET LES MYRTILLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L1111-2,

VU le code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du conseil municipal de Mennecy en date du 19 décembre 2014 modifiant le règlement afin d'intégrer un changement de tarification des activités périscolaires suite à la réforme des rythmes scolaires,

VU l'avis du Comité Technique en date du 9 décembre 2015,

VU l'avis de la commission Vie scolaire, Périscolaire, Jeunesse, Petite enfance, Jumelage en date du 4 février 2016,

VU le projet de règlement de fonctionnement des ALSH Joseph JUDITH et Les Myrtilles ci-annexé,

CONSIDERANT que le règlement de fonctionnement des structures fait partie des documents obligatoires à fournir lors des demandes de subvention, les habilitations et les agréments des structures accueillant des mineurs,

CONSIDERANT que le règlement de fonctionnement doit être communiqué aux familles dans les meilleurs délais pour le bon fonctionnement de la structure,

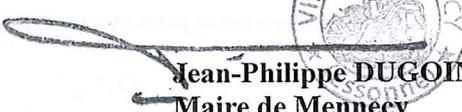
CONSIDERANT l'intérêt de modifier l'organisation de l'accueil administratif dans l'intérêt des familles,

CONSIDERANT que la suppression de la réservation du mercredi, du matin et du soir (accueils périscolaires et ALSH) facilitera l'accueil des enfants, étant entendu que la pré-inscription est maintenue pour les périodes de vacances scolaires en ALSH,

APRES DELIBERATION,

APPROUVE le règlement de fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Joseph Judith et Les Myrtilles, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°26 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

VU le décret n° 2006- 1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale,

VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégories C,

VU le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet pour la nomination d'un agent par voie de mutation,

APRES DELIBERATION,

DECIDE :

- de procéder à la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement à l'emploi ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal pour l'exercice 2016.


Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller régional

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4
ABSENT : 2

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 25 mars 2016

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

ABSENT :

*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°27 du 25.03.2016 à 20h30
OBJET	CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX DE 1° CLASSE A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratif de 2° classe,

VU le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégories C,

VU le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la création de 3 postes d'adjoints administratifs de 1° classe à temps complet pour deux agents qui remplissent les conditions d'avancements de grade à l'ancienneté ainsi que pour un agent éligible à un avancement de grade car il est inscrit sur liste d'aptitude après réussite à l'examen professionnel,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 14 mars 2016,

APRES DELIBERATION,

DECIDE :

- de procéder à la création de 3 postes d'adjoint administratifs de 1° classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016.
- l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement aux emplois ainsi créés sont fixés conformément au cadre d'emploi des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- de compléter en ce sens le tableau des effectifs de la commune.

PRECISE que les postes occupés par les agents avant ces nominations sont supprimés. Le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget communal pour l'exercice 2016.

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller régional



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4
ABSENT : 2



Mennecey, le 18 mars 2016

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale :

**Le vendredi 25 mars 2016 à 20h30
Salle du Conseil Municipal**

INFORMATIONS :

- Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1	DEC 39 16 04	Décision du Maire relative à la convention à intervenir entre la psychologue Madame MESSIER-FAURE et la ville de Mennecey pour l'organisation de séances d'analyse des pratiques à destination des animatrices.
2	DEC 50 16 05	Décision du Maire relative au Contrat à intervenir entre la Société OPERIS et la ville de Mennecey pour la maintenance d'un logiciel dénommé « OXALIS ».
3	DEC 50 16 06	Décision du Maire relative au Contrat à intervenir entre la Société LOGITUD Solutions et la ville de Mennecey pour la maintenance d'un logiciel dénommé « COMEDEC ».
4	DEC 53 16 07	Décision du Maire relative à l'avenant n°1 de la convention à intervenir entre la CCVE et la commune de Mennecey pour l'enlèvement et le traitement des déchets (DEEE, poubelles de ville et déchets verts).
5	DEC 56 16 08	Décision du Maire relative à la réforme de plusieurs matériels et mobiliers obsolètes en vue de leur destruction.
6	DEC 60 16 09	Décision du Maire l'autorisant à réformer un véhicule Peugeot Expert afin de le vendre.
7	DEC 60 16 10	Décision du Maire relative au Contrat à intervenir entre la Société NEWDREAM GENERATION Voyages et la commune de Mennecey pour l'organisation d'un séjour à PRAGUE pour le Pôle Loisirs Découvertes.

- Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 4 mars 2016

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Adhésion de la commune à l'association « Les Petites Villes de France »
Rapporteur : Jouda PRAT
2. Dotation de soutien à l'investissement public local au titre de l'enveloppe destinée aux bourgs centres – dépôt d'une demande de subvention

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

3. Approbation du compte de gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur Municipal
4. Approbation du compte administratif 2015 du Budget Principal
5. Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2015
6. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2015
7. Délibération cadre annuelle fixant le seuil au-dessous duquel les biens meubles sont comptabilisés en section de fonctionnement
8. Vote des taux d'imposition 2016
9. Adoption du Budget Primitif 2016 – budget principal de la commune
10. Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2015 : rapport annuel d'emploi
11. Adoption d'une convention de mécénat avec la société APY QUALI CITE ILE DE FRANCE
12. Remise de pénalités relatives à une taxe d'urbanisme
13. Retrait de la délibération décidant de l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable dont la superficie totale est inférieure ou égale à 12 m² et adoption de l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à 60 % de la surface de plancher de la construction
14. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Franck MARLIN, Député, pour la restauration de la Porte de Paris
15. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Jean-Vincent PLACE, Sénateur, pour la rénovation des rues Maréchal de Hautecloque et Puits Massé

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

16. Dénomination de voiries du programme immobilier «La Closerie de l'Aqueduc» de la SNC MENNECY ROUSSET DOMAINES et de la SAS FRANCE PIERRE – RD 153 D – lieu-dit « La Remise du Rousset »
17. Dénomination de voirie du programme immobilier «les Jardins de Minacius» de RBMG – 39, chemin aux chèvres
18. Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la restauration de la Porte de Paris
19. Définition d'un périmètre de projet en vue de l'adoption d'un Projet Urbain Partenarial – secteur gare

IV. SPORTS-CULTURE-VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Francis POTTIEZ

20. Demande de subvention pour le projet Les folies du Parc auprès du Conseil Régional d'ILE DE FRANCE
21. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la politique culturelle 2016/2017 entre la société ELRES et la commune de Mennecy
22. Adoption d'un contrat de parrainage culturel pour la saison culturelle 2016/2017 entre la société FRANCE PIERRE 2 et la commune de Mennecy
Rapporteur : Annie PIOFFET
23. Convention d'objectifs entre la commune de Mennecy et l'association CSM Football
24. Convention d'objectifs régissant les relations entre la commune de Mennecy et l'association Mennecy Gymnastique Rythmique

Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex

République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

V. **SCOLAIRE-PERISCOLAIRE-JEUNESSE**

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

25. Actualisation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternel et élémentaire J. JUDITH et LES MYRTILLES

VI. **PERSONNEL**

Rapporteur : Xavier DUGOIN

26. Création d'un poste de Brigadier Chef Principal à temps complet
27. Création de trois postes d'Adjoint Administratif territoriaux de 1^{ère} classe à temps complet

VII. **ETAT CIVIL**

Rapporteur : Marie-José PERRET

28. Jurés d'assises

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de MenneCY
Conseiller Régional

BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de

Donne pouvoir pour me représenter à

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

Adresse postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex

République française - Département de l'Essonne - Arrondissement d'Evry - Canton de MenneCY

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 23

Date de convocation : 18 mars 2016

Séance du 25 mars 2016

L'an deux mille seize, le 25 mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-trois au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Jouda PRAT, Jean FERET, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS, Christian BOUARD, Christine COLLET, Dora DELAPORTE, Christian RICHOMME, Jean-Stéphane MARTIN, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Sandrine LEROTY pouvoir à Francis POTTIEZ
Xavier DUGOIN pouvoir à Romain BOSSARD
Jérémy ARTHUIS pouvoir à Annie PIOFFET
Astrid BALSSA pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Gilles BRANDON pouvoir à Claude GARRO
Corinne SAUVAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Annette GILLES pouvoir à Christian RICHOMME
Thierry GUEZO pouvoir à Jean-Stéphane MARTIN*

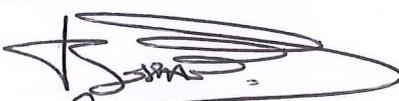
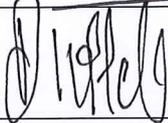
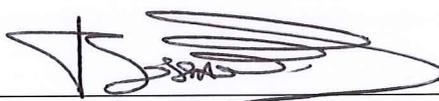
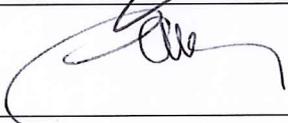
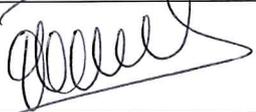
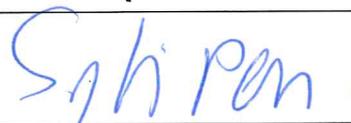
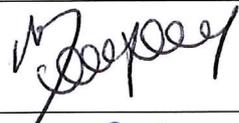
ABSENT :

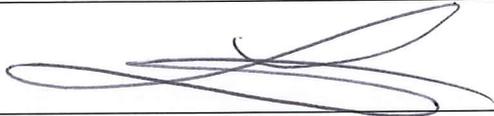
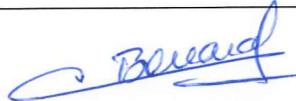
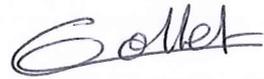
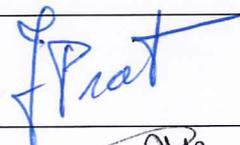
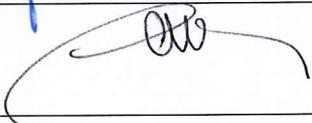
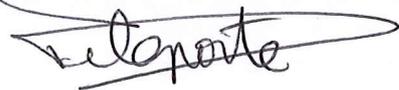
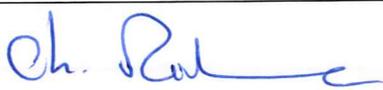
*Carina COELHO
Elisabeth DELAGE-CHARMES*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Sandra HARTMANN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

FEUILLE DE PRESENCE

Conseil Municipal du 25 mars 2016

<u>Prénoms NOMS</u>	<u>SIGNATURES</u>
Xavier DUGOIN	
Annie PIOFFET	
Romain BOSSARD	
Francis POTTIEZ	
Sandrine LEROTY	
Jean FERET	
Gilles BRANDON	
Anne-Marie DOUGNIAUX	
Alain LE QUELLEC	
Jérémie ARTHUIS	
Corinne SAUVAGE	
Elisabeth VASSEUR	
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT	
Sylvie PERUZZO	
Astrid BALSSA	

Jean-Marc RITA LEITE	
Elisabeth DELAGE	
Christian BOUARD	
Christine COLLET	
Serge RAYNEL	
Sandra HARTMANN	
Patrick LEGRIS	
Carina COELHO	
Jouda PRAT	
Claude GARRO	
Dora DELAPORTE	
Christian RICHOMME	
Annette GILLES	^{PO} 
Jean-Stéphane MARTIN	
Thierry GUEZO	^{PO} 
Julien SCHENARDI	
Valérie GIRARD	